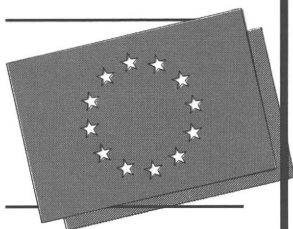


Commission des  
Communautés  
européennes

Bulletin mensuel  
du Bureau  
en Belgique



Adresse provisoire :  
99, rue Joseph II  
1040 Bruxelles

## L'APPORT BELGE AUX CONFERENCES INTER-GOUVERNEMENTALES

*Depuis le sommet de Rome en décembre 1990, les deux conférences intergouvernementales (C.I.G.), sur l'Union économique et monétaire et sur l'Union politique, ont entamé leurs travaux préparatoires. Chacun des Etats membres peut introduire ses propositions sous forme de documents de travail nationaux. C'est le cas pour la Belgique dont la Représentation Permanente auprès des CE collecte les textes en provenance de l'Etat central, des Communautés ou des Régions en Belgique.*

Philippe Maystadt, ministre belge des Finances, a précisé que la Belgique établit "un lien politique" entre la manière dont seraient adoptées les directives fixant la procédure de dépistage des déficits publics excessifs et la manière dont seraient décidées à l'avenir les directives d'harmonisation fiscale.

Philippe Maystadt estime que le passage à une procédure de décisions à la majorité qualifiée dans le secteur de la fiscalité indirecte est indispensable pour pouvoir réaliser l'UEM.

### Politique sociale et industrielle

La délégation belge a formulé dans le cadre de l'Union Politique une proposition concrète portant sur la création d'un "Comité Européen du Travail" (CET). Il est destiné à améliorer l'efficacité du

communautaire de recherche.

### Le rôle des Communautés

Pour sa part, la Communauté flamande demande la création d'un Conseil des Régions, à caractère consultatif. La Communauté flamande plaide pour que les régions puissent former des recours devant la Cour de justice et demande l'insertion dans le traité d'un article sur la culture et l'enseignement afin de sauvegarder la diversité culturelle, en soulignant le principe de subsidiarité. Ce principe, précise que "l'Union n'agit que pour mener les tâches qui peuvent être entreprises en commun de manière plus efficace que par les Etats membres séparément". (Définition adoptée par le Parlement européen en février 1984).

### Sommaire

- 2-3 Immigrés
- 4 L'Europe à 19
- 5 Agriculture
- 6-9 Objectif 92
- 10 Sécurité routière
- 11-12 Bases de données Publications



A la conférence intergouvernementale sur l'Union économique et monétaire (UEM), l'une des questions en suspens est de savoir si le futur traité mentionnera le fait que les Etats membres devront éviter tout déficit budgétaire excessif.

processus de décision en matière sociale.

Un autre document de travail suggère qu'une politique industrielle commune soit l'indispensable complément d'une politique économique et monétaire commune ainsi que d'une politique

Ses propositions ne sont pas éloignées de celles de la Communauté française et de la Région wallonne qui sont tout autant concernées par l'extension du champ de compétences de la CE à des matières telles que la Culture ou l'éducation.

## PAC ET SOLIDARITE

Intervenant devant le Parlement européen, en février dernier, le Président Jacques Delors, a réaffirmé l'importance de l'avenir de l'agriculture européenne. Une réforme qui doit être mise en chantier pour trois raisons. "Des raisons politiques, car les agriculteurs sont inquiets (...). Des raisons financières : nous allons dépasser cette année ou l'année prochaine le plafond des ressources allouées à la politique agricole commune (...). Enfin des raisons commerciales sur lesquelles il convient d'être clair. Je vais vous donner un exemple simple. Supposons que la Communauté fasse 20% du marché mondial des céréales. S'il s'agit de passer de 20% à 15% pour donner cinq points de plus aux Américains, alors c'est "non".

Par contre, s'il s'agit de reculer de deux ou trois points pour permettre aux pays en voie de développement d'exporter leurs productions, la réponse ne devrait-elle pas être "oui"? Si ce n'est pas "oui", alors arrêtez vos discours sur le sous-développement. Sachez que des nations riches comme les nôtres ont un devoir de solidarité. Si c'est "non", arrêtez de discourir sur l'ambition de la Communauté européenne."

## TRANSPORT AERIEN : CONCURRENCE ET CRISE

Pour analyser la situation du transport aérien victime de la guerre dans le Golfe, le Vice-président de la Commission, chargé de la concurrence, Sir Leon Brittan et Monsieur Karel Van Miert, commissaire-chargé du transport, ont rencontré les principaux responsables des compagnies aériennes

●●●



## POUR UNE POLITIQUE EUROPEENNE DES IMMIGRES

*Depuis l'Accord de Schengen (signé en 1985 par les Etats du Benelux, la France et l'Allemagne) ayant pour objectif*

*l'harmonisation du contrôle aux frontières des personnes, le flux migratoire en provenance des pays du Sud n'a cessé de croître.*

*A ce flux traditionnel vient s'ajouter, aujourd'hui, une nouvelle immigration de l'Europe de l'Est, dont l'ampleur est estimée à 1,5 - 2 millions de personnes. Comment l'Europe réagit-elle devant ces nouveaux développements ?*

C'était précisément ce qui a été examiné lors de la Conférence interministérielle sur les mouvements de personnes en provenance des pays d'Europe centrale et orientale, réunie à Vienne du 24 au 25 janvier 1991, sous l'égide du Conseil de l'Europe. La Conférence s'est achevée par l'adoption d'un texte qui confirme la limite des capacités des pays membres du Conseil de l'Europe de continuer à accueillir un nombre important d'immigrants. Les "24" ont exprimé leur intention d'agir surtout en aidant les pays d'origine à conserver leurs populations, grâce au développement de leur économie et de leurs institutions démocratiques. Ils ont également insisté sur la nécessité d'une bonne information et, en reprenant une idée du Président de la Commission Jacques Delors, sur la création d'un "observatoire européen sur les mouvements de population". En reconnaissant la nécessité d'une coopération plus étroite contre l'immigration illégale, la Conférence devrait donner une impulsion nouvelle à l'élaboration

d'une Convention européenne sur la migration.

### La Belgique et les immigrés

À l'heure actuelle, la présence de quelques huit millions de personnes immigrées de pays tiers (non-ressortissants de la CE) constitue une donnée structurelle de la vie sociale en Europe. Après l'Allemagne (5,2%) et la France (3,8%), la Belgique est le troisième pays avec la plus grande population immigrée non-européenne (3,3%). Lors de l'élaboration de la politique migratoire "belge", Mme Paula D'Hondt, Commissaire royal à la Politique des Immigrés en Belgique, n'a pas perdu de vue les compétences des institutions européennes en matière d'immigration provenant de pays hors CE. Dans les domaines où les institutions européennes ne disposent d'aucun droit d'initiative, la Belgique peut mener sa politique. D'autre part, elle a toujours la possibilité de faire des suggestions au niveau de la CE.

Le problème européen se concentre autour du marché du travail et de la situation sociale et économique des travailleurs immigrés. Le CE s'efforce de réduire le travail clandestin et le nombre d'immigrés en situation irrégulière. Selon la Commission, le concept de "sécurité de séjour" forme la base d'une intégration réussie. Il faudrait notamment élargir l'accès aux programmes communautaires (par ex. Erasmus, Comett, Lingua,...) en faveur des ressortissants des pays tiers légalement établis dans la CE. La Belgique a approuvé quelques propositions concrètes telles que des cours de langues obligatoires pour les immigrés fraîchement installés et les chômeurs de longue durée, ainsi que l'accès des étrangers aux emplois contractuels de la fonction publique. Quant au problème du logement, celui-ci se situe principalement dans les villes où il y a une forte concentration des immigrés. La CE cherche à résoudre le problème de la dégradation de certains quartiers urbains et condamne toute forme de discrimination à l'accès des logements. Les initiatives belges ne manquent pas et elles s'inscrivent parfaitement dans la politique communautaire.

#### Trois rapports

Dans ses trois rapports (novembre 1989, mai 1990 et décembre 1990), Mme Paula d'Hondt souligne l'importance de l'enseignement des jeunes, pour ouvrir la voie vers un meilleur emploi et une meilleure perspective de vie. Elle avance l'idée d'un enseignement interculturel, c'est-à-dire composé de cours de culture, de langue, d'histoire et de géographie du pays d'origine. Son programme comporte également des actions visant la prévention et l'élimination du retard scolaire, en particulier chez les filles. Une mise en forme organisationnelle de l'enseignement secondaire se prépare y compris la formation d'enseignants dans une perspective interculturelle. Le Commissariat royal a d'ailleurs édité une

brochure destinée à l'information des jeunes et des enseignants. Finalement, si les conditions de vie sont les plus grands obstacles à l'intégration, les discours et attitudes des différents acteurs sociaux et de la population jouent souvent un rôle déterminant.

Plusieurs propositions pour une politique communautaire plus homogène ont été déposées. La CE demande d'améliorer l'information sur l'immigration en Europe et de favoriser les échan-

devoirs des immigrés. Celle-ci doit former la base d'une politique communautaire harmonisée, mieux encore, d'une politique européenne d'intégration.



ges et les consultations sur les aspects sociaux de l'intégration. Vu l'importance de la sécurité et les craintes de l'opinion publique, il est nécessaire de construire une politique commune sur les flux d'entrées de population étrangère. De son côté, le Président Delors a également demandé aux experts de s'interroger sur une Charte contenant les droits et les

européennes. Cependant, la Communauté n'a pas l'intention de reconsidérer ou de retarder les politiques de libération ou de concurrence dans le transport aérien. Même si la Commission examinera les dossiers des compagnies devant recevoir des subventions de l'Etat, Sir Leon Brittan a déclaré que "la concurrence doit rester un élément moteur. Elle n'est pas un luxe dont on profite ou qu'on tolère quand tout va bien".

Dans ce cadre la rupture des accords entre la Sabena, British Airways et KLM, le 31 décembre 1990, n'était encore qu'un élément de la révision profonde de la stratégie de la compagnie nationale belge dirigée par Pierre Godefroid depuis seulement quelques mois.

En présentant un plan drastique de réduction du personnel le nouveau patron de la Sabena évoque 1990 comme une année noire : tensions belgo-zairoise, troubles au Rwanda, crise du Golfe, augmentation des prix du carburant. Pour l'instant Pierre Godefroid recherche de nouveaux capitaux et un nouveau partenariat. Et de se tourner vers l'Etat belge désireux de conserver une participation majoritaire mais qui, pour cela, devrait investir dans la Sabena. De son côté, la Commission européenne examinera attentivement les diverses aides d'Etat aux compagnies aériennes.

#### POLITIQUES REGIONALES

**Chantiers navals - RENAVAL** - La Commission a décidé de reconnaître la zone de St. Nikolaas-Antwerpen comme zone éligible au titre du programme communautaire pour la reconversion des chantiers navals - RENAVAL. Cette zone comprend les communes de Antwerpen, Hemiksem, Boom, Willebroek, Puurs, Kruikebeke et Temse et concerne 568.000 habitants. Le taux de chômage de la région avait évolué de façon négative suite aux pertes d'emplois dans le secteur des chantiers navals ou plus de 2.000 emplois ont été supprimés.

La Belgique introduira maintenant un programme opérationnel au titre des interventions du Fonds européen de développement régional (FEDER).

## CHARTRE EUROPÉENNE DE L'ÉNERGIE

La Commission vient d'adopter un projet indicatif de Charte Européenne de l'Énergie se présentant comme un code de conduite que les pays signataires accepteraient de respecter et de faire respecter.

Le projet de Charte établit comme objectifs opérationnels le développement des échanges, la coopération et la coordination, l'utilisation optimale de l'énergie et la protection de l'environnement.

Ces grands objectifs devraient être mis en oeuvre par des actions conjointes de pays signataires dans six domaines spécifiques prioritaires : l'accès aux ressources, l'exploitation des ressources, le régime des investissements, la libération des échanges, les spécifications techniques et les règles de sécurité, la recherche, l'innovation et le développement technologique.

## LIBRE CIRCULATION DES JOUEURS DE FOOTBALL

Le Vice-Président de la Commission, Martin Bangemann, a adressé une lettre à l'Union Royale Belge des Sociétés de Football-Association afin de réagir à propos de la plainte adressée à la Commission européenne par M. Jean-Marc Bosman, un joueur de football professionnel arrivé en fin de contrat au Football Club de Liège en mai 90. Celui-ci avait entamé une action en justice auprès des tribunaux afin de déterminer si l'obligation d'une indemnité de transfert est compatible avec le droit européen, dans le cas de joueurs de football professionnels arrivés en fin de contrat. Pour M. Bangemann, le "cas Bosman" ne saurait laisser la Commission européenne indifférente, en ce sens qu'il relève à ses yeux à la fois d'un obstacle à la libre circulation garantie par les Traités européens et d'une discrimination fondée sur la nationalité.

## L'ESPACE ÉCONOMIQUE EUROPÉEN, OU L'EUROPE A 19

*Depuis le temps que l'on en parle, le premier janvier 1993 est devenu un "jour fétiche", résonnant comme une parole magique qui ouvrira les portes du grand marché de l'Europe des Douze. Mais à cette date, il faudra peut-être associer bientôt une autre ouverture : celle de l'Espace Économique Européen (EEE), qui doit créer l'Europe des Dix-Neuf.*

C'est en tout cas le souhait des ministres de la CEE et de l'AELE (Association Européenne de libre-échange, plus le Liechtenstein), réunis en décembre dernier en vue de relancer les négociations sur la création de l'EEE. En renforçant la coopération existante, cet espace devra organiser un réseau de relations privilégiées entre ces dix-neuf pays en matière de concurrence, d'environnement, de santé, de pêche, de services financiers, de

recherche scientifique, de technologie, de transport, etc.

A l'origine, la réunion ministérielle du 19 décembre devait être celle de la "percée politique". Mais devant l'ampleur des divergences de vue entre les négociateurs, l'optimisme était retombé. Peu avant la rencontre, M. Blankart le chef de la délégation de l'AELE avait même évoqué la possibilité d'un échec des négociations. Malgré le pessimisme ambiant, la rencontre a tout de même débouché sur l'adaption d'une déclaration commune jugée "globalement positive et très importante" par les deux groupes de pays. Par ce texte, ceux-ci réaffirment leur volonté de signer l'accord EEE avant l'été 1991, afin qu'il entre en vigueur en 1993.

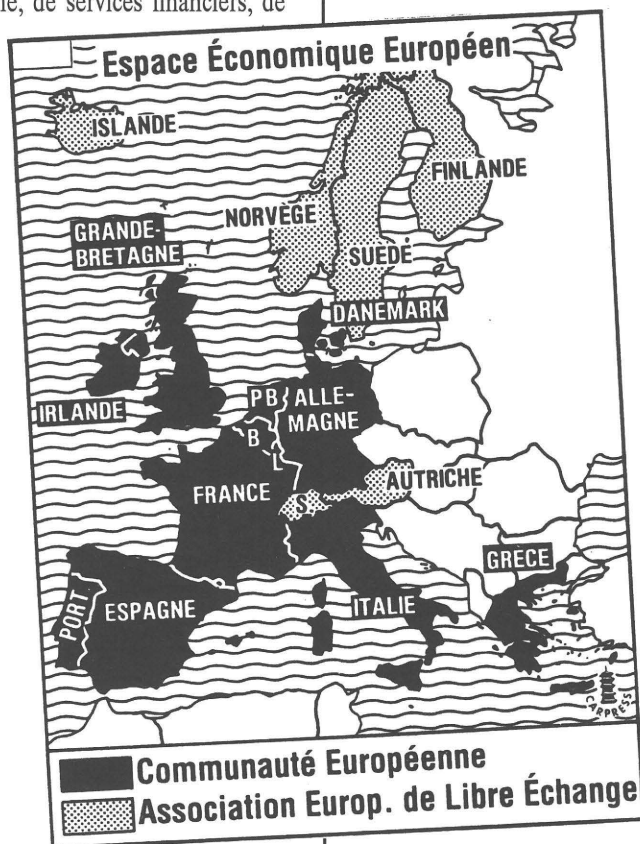
Dans une série de domaines, les Douze d'une part, la Suisse, l'Autriche, la Finlande, l'Islande, la Norvège, la Suède et le Liechtenstein, de l'autre, ont pu rapprocher leurs points de vue et réaliser de réels progrès. Ainsi, la construction juridique de cette nouvelle union prend forme en "empruntant" au traité CEE certaines dispositions bien précises, afin de garantir la libre circulation

des marchandises, des services, des capitaux et des personnes sur tout le territoire. Par ailleurs, "les Dix-Neuf" insistent sur la nécessité d'assurer un haut niveau de protection dans les domaines de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Des progrès sont à noter également dans les domaines des services financiers et de la circulation des capitaux.

Bien que la construction de l'EEE ait enregistré de nets progrès, la réunion ministérielle de décembre n'a pourtant pas donné lieu à la "percée politique" initialement espérée. En effet, certains points fondamentaux menacent encore sérieusement l'édifice. Tout d'abord, la définition du processus de décision commun : les Douze craignent de perdre leur autonomie de décision en autorisant les pays de l'AELE à participer, comme ils le réclament, aux débats des comités communautaires. Ils ne veulent pas non plus que les nouvelles institutions de l'EEE interfèrent trop avec celles des CE.

Ensuite, les négociations agricoles qui visent l'amélioration de l'accès aux marchés, de part et d'autre, pour un certain nombre de produits créent également d'importantes divergences au sein des "Dix-Neuf". Autre pierre d'achoppement des négociations : la pêche. L'Islande voudrait pouvoir écouler ses produits de la pêche sur le marché de la Communauté sans contrepartie, alors que la CE demande un accès aux eaux islandaises. Dans un document préparatoire à la réunion ministérielle, l'AELE précisait "qu'une solution satisfaisante sur ce point est une condition préalable pour aboutir"...

Les jeux ne sont donc pas encore faits pour l'EEE. Et si, d'après un officiel autrichien, "la part la plus importante des négociations est encore devant nous", c'est surtout parce qu'un tel accord représente un enjeu capital. Rappelons que les six pays de l'AELE comptent plus de trente millions d'habitants et qu'ils représentent déjà pour les Douze un partenaire commercial plus important que les États-Unis et le Japon réunis.



## UNE REFORME AGRICOLE ABSOLUMENT NECESSAIRE

Depuis quelques années, l'agriculture communautaire se voit confrontée à une crise de taille. Les mesures de réforme de février 1988 n'ont pu rétablir l'équilibre entre la croissance de la production et celle de la consommation, et les stocks de viande bovine, de céréales et de produits laitiers gonflent à nouveau rapidement. Dès lors, les dépenses budgétaires de 1991 dépasseront celles de 1990 de plus de 20 %.

Un problème supplémentaire : en dépit des énormes efforts financiers, le pouvoir d'achat des agriculteurs ne s'est guère amélioré au cours des années alors que la population agricole a diminué de 35 % depuis 1975. De plus les problèmes d'environnement, causés par certaines méthodes agricoles intensives, deviennent de plus en plus préoccupantes. Pour beaucoup, il est devenu urgent d'entreprendre une réforme agricole radicale. Elle s'impose non seulement d'un point de vue économique mais également pour des raisons sociales et écologiques.

### Enjeux

Sur le plan international et sur le plan intérieur les enjeux sont énormes. D'une part, la Communauté doit sauvegarder sa forte position concurrentielle sur les marchés alimentaires internationaux. D'autre part, elle doit veiller à sauvegarder l'existence d'une population agricole car les agriculteurs doivent maintenir pleinement leur rôle essentiel dans la préservation, la protection de l'environnement et le développement des terres agricoles.

pour inciter les fermiers à utiliser des méthodes d'exploitation moins intensives et moins dommageables pour l'environnement. Par exemple un gel des terres. Et comme 55 % des agriculteurs dans la Communauté ont plus de 55 ans, on devrait aussi étendre aux jeunes fermiers le système de primes à l'établissement.

### 1992 ?

Les propositions de M. Mac Sharry n'ont pas été particulière-



### Propositions

Début février, le commissaire européen à l'Agriculture, Ray Mac Sharry, a ouvert les débats sur la réforme envisagée en diffusant un "document de réflexion". Une idée de base : pour ralentir la production, la Communauté baisserait les prix et les quotas, et, en même temps, elle atténuerait les conséquences défavorables de ces réductions pour les petits et moyens agriculteurs par des aides directes. Ceci impliquerait une redistribution de l'aide vers les petits agriculteurs. Aujourd'hui, par l'intermédiaire des garanties de prix, l'aide communautaire est directement liée à la quantité de la production ce qui a pour conséquence que les grandes exploitations productives (20 %) bénéficient de la part du lion (80 %). M. Mac Sharry propose également des programmes pluriannuels

ment bien accueillies dans certains Etats membres. Ainsi des pays comme la Grande-Bretagne ou les Pays-Bas, qui bénéficient d'une infrastructure agricole moderne et productive, préfèrent que l'aide communautaire reste fortement liée à la quantité de production. Et des régions, comme la Flandre, disposant d'une superficie agricole restreinte, se posent des questions quant à la diminution envisagée des méthodes de production intensives. La grande diversité des types de structures agricoles dans la Communauté a d'ailleurs toujours été un problème en soi. Ses points de vue se trouvent souvent fort éloignés les uns des autres. Les négociations au sein du Conseil des ministres de l'Agriculture devront pourtant aboutir à un plan de réforme concret avant 1992.

### LEDA

Programme d'action pour le développement local de l'emploi, LEDA, créé en 1986 a permis d'analyser comment 24 zones de la Communauté ont réagi face aux problèmes causés par un chômage très élevé. Les expériences cumulées démontrent, aujourd'hui, l'utilité pour le secteur public d'établir des liens étroits avec le secteur privé, ainsi que l'efficacité des structures locales pour résoudre les problèmes de l'emploi local.

L'une des conclusions de la Conférence de Dublin (mars 1990) démontre qu'un développement local aboutit lorsqu'un large éventail de types de personnes et d'institutions sont impliquées. Ainsi les actions de partenariat sont plus efficaces que les programmes imposés par les structures supérieures.

Un exemple de partenariat est particulièrement analysé : celui de la zone charbonnière en déclin de Genk.

Le rapport de la conférence de Dublin est disponible auprès de la Direction générale V (CEE, 200 rue de la Loi, B-1049 Bruxelles) sous le titre "Nouveaux partenariats pour le développement local de l'emploi".

### FONDS SOCIAL EUROPEEN : PROJET "EUROCREATION"

Dans le cadre de programmes de formation et de création d'emplois, la Communauté flamande a introduit un projet "Eurocréation" dont le but est d'encourager la mobilité des jeunes qui ont suivi une formation en alternance dans un métier artisanal. Les jeunes font un stage dans une PME d'un autre Etat-membre afin d'obtenir une qualification additionnelle. Un échange a été proposé entre 12 stagiaires flamands et 12 participants d'autres pays communautaires. Un montant de 11.978 Ecu a été accordé.

AU-DELA  
DU MARCHÉ UNIQUE  
DES TRANSPORTS  
POUR UNE POLITIQUE  
DES INFRASTRUCTURES

Par Karel Van Miert,  
membre de La Commission européenne

**A**lors que s'élaborent fébrilement toutes les dispositions qui conduisent au marché unique (y compris dans le domaine des transports), l'Europe devrait-elle limiter ses ambitions faute d'infrastructures de transport adaptées ?

En effet, les routes, les ports, les aéroports, les voies ferrées et les canaux constituent le système circulatoire de la Communauté. Ils permettent d'assurer le flux régulier de passagers et de marchandises entre les Etats membres. De même que l'embolie guette l'être humain dont les artères s'encrassent ou se nécrosent, de même la paralysie guette les Etats dont les infrastructures de transport ne peuvent faire face aux nécessités du trafic de transports. Certes, nous n'en sommes pas là en Europe mais quelques signes avant-coureurs doivent éveiller l'attention et stimuler les réactions des pouvoirs publics. Un récent rapport réalisé pour la Commission, par un groupe d'experts indépendants le groupe "transports 2000", illustre ces faiblesses.

- Les investissements actuels ne permettent pas de faire face aux problèmes soulevés par l'accroissement du trafic.
- Tous les ans, 50.000 personnes meurent sur les routes de la Communauté, 1,5 million sont blessées.
- Dans la Communauté, les moyens de transport consomment le tiers de l'énergie et sont responsables de plus de la moitié des émissions atmosphériques de plusieurs gaz.
- Le ciel est encombré et les avions prennent de plus en plus de retard sur les horaires.

Et pendant ce temps, que constatons-nous ? Le trafic marchandises par chemin de fer et voies navigables stagne depuis 1970. La flotte marchande communautaire diminue. Les péniches sont en surnombre.

Et cependant le trafic ne cesse de s'accroître : +70 % pour les

passagers et +50 % pour les marchandises entre 1970 et 1988. L'avènement du marché unique, l'ouverture des pays du centre et de l'est de l'Europe ne peuvent que contribuer à une expansion encore plus rapide des échanges. Alors, il est temps d'agir en conséquence. Depuis quelques années, la Commission et le Conseil se sont sérieusement attelés à cette tâche en pronant une série de mesures parmi lesquelles on peut citer :

- l'incitation au développement du transport combiné de marchandises qui permet d'associer sur un même parcours plusieurs moyens de transport (routier, ferroviaire...),
- le développement d'un réseau européen d'infrastructures. Le Conseil a approuvé un récent rapport sur le réseau TGV et la Commission soumettra cette année un rapport sur le réseau ferré européen pour le transport combiné.

● l'amélioration de l'utilisation des infrastructures existantes (développement du cabotage, du transport international routier, contrôle aérien...)

- le financement des infrastructures de transport par les usagers (proposition de la Commission sur les accises, sur le fuel et sur la taxe de circulation pour le transport routier des marchandises).

● l'adoption pour la première fois en 1990 par le Conseil d'un programme triennal de financement communautaire des infrastructures d'intérêt communautaire. Ce programme permettra de concentrer les efforts et les moyens sur un nombre limité de priorités permettant de mieux intégrer les systèmes de transports des Etats membres et de réaliser quelques objectifs prioritaires de la politique communautaire des transports tels que : la promotion du transport combiné, la desserte des régions périphériques, la réalisation des premières liaisons internationales à grande vitesse, l'amélioration du transit alpin. Les moyens budgétaires disponibles, bien qu'insuffisants, connaîtront une forte croissance, de 60 MECUS en 1990 à un montant qui devrait être proche de 150 MECUS en 1992.

Pour l'après 1992, on s'oriente donc vers une véritable politique commune des infrastructures.

La Communauté peut et doit jouer un rôle capital de coordinateur en incitant et en comblant les lacunes mais la responsabilité principale demeure celle des Etats membres, des régions et des collectivités locales qui doivent poursuivre des efforts importants de recherche, de planifica-

•  
OBJECTIF 92  
•  
PERSPEKTIVE 1992  
•  
TARGET 92  
•  
OBJETIVO 92  
•  
OBIETTIVO '92  
•  
DOELSTELLING '92  
•  
OBJECTIVO 92  
•  
ΣΤΟΧΟΣ 92  
•  
PERSPEKTIV 1992

tion et d'investissement. C'est à ce seul prix qu'en l'an 2000 la Communauté sera dotée d'un réseau permettant le transport efficace, sûr et rapide des passagers et des marchandises, contribuant ainsi à l'épanouissement du marché unique.

DECISIONS

COUP DE POUCE  
POUR LES FEMMES

**P**our permettre aux femmes de profiter, autant que les hommes, des perspectives professionnelles ouvertes par le grand marché, la Commission européenne a lancé le 31 janvier 1991 le programme NOW. Ce nom, qui signifie "maintenant" en anglais, reprend les initiales de "New Opportunities for Women" - nouvelles chances pour les femmes. D'ici à la fin 1993, le budget européen dépensera 120 millions d'Ecus\* (1 Ecu = 42,2 FB)

pour aider les Douze à financer trois grands types de mesures :

- 1) des soutiens à la création d'entreprises par des femmes ;
- 2) des actions d'orientation et de formation professionnelle pour des femmes restées longtemps sans travailler, volontairement ou non, et pour des jeunes femmes sans qualification ;
- 3) la mise en place de crèches, surtout dans les régions industrielles, et l'amélioration de la formation professionnelle pour les personnes chargées de garder des enfants.

### MOUTONS ET POISSONS SANS FRONTIERES

**A** partir du 1er janvier 1993, la libre circulation des moutons et des chèvres, ainsi que des poissons, des crustacés et des mollusques, sera garantie d'un bout à l'autre de la Communauté européenne. Une condition à cela : le respect par les producteurs des règles sanitaires adoptées au Conseil des ministres des Douze le 28 janvier 1991. Ces règles appliquent aux ovins et aux caprins d'une part, et aux animaux d'aquaculture d'autre part, le système de contrôle à l'exploitation d'origine et au lieu de destination adopté en juin 1990 ; cette formule permet la suppression des contrôles aux frontières intérieures de la Communauté ; elle s'inspire du régime déjà adopté pour les bovins et les porcs. Pour les importations en provenance de pays tiers, le dispositif mis en place le 28 janvier institue également des règles communes pour toute l'Europe des Douze.

### UN PRET POUR DEUX SATELLITES

**G**âce à un prêt de 200 millions d'Ecus annoncé le 23 janvier 1991 par la Banque européenne d'investissement (BEI), l'organisation européenne EUTELSAT pourra mettre sur orbite deux satellites supplémentaires "de la deuxième génération" d'ici à 1993. Ces satellites de télécommunications s'ajouteront aux quatre déjà prévus. Ils renforceront le réseau européen de télécommunications, facilitant ainsi l'intégration de toutes les entreprises dans un même ensemble ; en outre, ils permettront aux régions excentrées de la Commu-

nauté de bénéficier de tous les services modernes de télécoms ; enfin ils faciliteront la diffusion des émissions de télévision des Douze dans toute la Communauté et au-delà. EUTELSAT regroupe 26 pays d'Europe de l'Ouest et du Sud, dont les Douze de la Communauté.

### INFORMATION DANS LES ZONES FRONTALIERES

**L**es individus et les entreprises installés à proximité des frontières intérieures de la Communauté européenne ont besoin de beaucoup d'informations pour pouvoir profiter pleinement du grand marché de "1992". Deux projets-pilotes approuvés le 10 janvier 1991 par la Commission européenne vont leur permettre, grâce à une subvention du budget européen de 377.000 Ecus divisée en deux parties égales, d'en savoir plus sur le pays voisin. L'un des projets est organisé par Eurochambres, le groupement européen des chambres de commerce. Il a pour but d'aider les entreprises des zones frontalières à résoudre leurs problèmes par des échanges d'expériences, des études et des visites d'information portant sur les différences entre systèmes nationaux dans plusieurs domaines clés : la TVA, les taxes sur l'alcool, le tabac et les carburants, la sécurité sociale, l'enseignement et la formation professionnelle, ou encore les équipements publics. L'autre projet s'adresse aux représentants des salariés ; il est mis en oeuvre par La Confédération européenne des syndicats (CES), qui rassemble la quasi-totalité des syndicats des Douze. Il vise à encourager la création de comités syndicaux interrégionaux regroupant des organisations de régions voisines appartenant à des Etats différents ; il doit également permettre de mieux informer les comités existants sur les problèmes spécifiques des salariés vivant dans les zones frontalières.

### ELECTRICITE PLUS "EUROPEENNE" AUX PAYS-BAS

**L**es entreprises privées néerlandaises consommatrices d'électricité vont pouvoir acheter et vendre du courant sans restriction dans d'autres pays de la Communauté européenne ; de même les distributeurs

d'électricité des Pays-Bas pourront exporter librement du courant. La Commission européenne a en effet décidé le 18 janvier 1991 d'interdire les accords qui lient les quatre producteurs d'électricité des Pays-Bas entre eux et à leur société commune SEP. Par ces accords, les producteurs de courant se réservent le droit exclusif d'importer et d'exporter de l'électricité. La Commission européenne considère un tel comportement comme contraire aux règles communautaires de concurrence. C'est la première fois que la Commission interdit une entente entre entreprises dans le secteur de l'électricité. Comme elle l'a annoncé en mai 1990, la Commission applique désormais les règles de concurrence avec plus de sévérité dans le domaine de l'énergie, notamment pour mettre fin aux monopoles d'importation et d'exportation ; elle examine la situation à cet égard dans tous les pays de la Communauté.

### "LE GRAND MARCHÉ EST DÉJÀ UNE RÉALITÉ"

En ce début de 1991, plus de 200 mesures ont déjà été adoptées sur les 282 nécessaires à la réalisation du "projet 1992" ; des "lois européennes" importantes sont déjà entrées en vigueur, comme l'équivalence des diplômes d'enseignement supérieur. "Le grand marché est déjà une réalité" en a conclu le Président de la Commission européenne Jacques Delors dans son discours-programme pour 1991, prononcé le 23 janvier dernier à Strasbourg devant le Parlement européen. La Commission européenne a maintenant déposé toutes les propositions de "lois" ayant trait à la mise en place du grand marché. Le Conseil des ministres des Douze doit adopter cette année quelque 80 directives ("lois européennes") afin de laisser l'année 1992 aux instances nationales pour les transposer dans leurs législations respectives. Voilà un objectif ambitieux, a souligné M. Delors, car des difficultés existent dans plusieurs domaines : libre circulation des personnes entre les Douze et contrôle des frontières extérieures de la Communauté, rapprochement des taux de TVA et des autres taxes à la consommation, harmonisation des règles sanitaires pour les animaux et les plantes, politique des transports et marché intérieur de l'énergie. Le Président de la Commission a noté d'autre part que la Communauté n'avait pas atteint ses objectifs quant à la "dimension sociale" de l'espace sans frontières.

## TAXES PLUS EUROPEENNES

**P**our permettre la suppression des frontières intérieures de la Communauté au 1er janvier 1993 tout en limitant la pollution provoquée par la circulation routière, la Commission européenne a proposé le 13 février 1991 les fondements d'un rapprochement des taxes nationales sur les carburants - les accises. La Commission reprend sa proposition antérieure de taux minima obligatoires pour l'essence - l'essence sans plomb étant taxée à 50 Ecus de moins par 1000 litres que l'essence plombée. En outre la Commission propose des "taux objectifs" facultatifs, beaucoup plus élevés. Pour le gas oil, la Commission préconise une fourchette de taux, en adaptant ses propositions antérieures afin de recueillir l'unanimité des Douze, de rigueur en matière fiscale. Actuellement, le niveau des accises d'un pays à l'autre va du simple au double pour l'essence et du simple au quintuple pour le gas oil.

## DOUANES NOUVELLE MANIERE POUR "1992"

**A**vec la suppression des frontières intérieures de la Communauté européenne prévue pour le 1er janvier 1993, les services douaniers des Douze devront concentrer toute leur attention sur le contrôle des échanges avec les pays extérieurs au grand marché. Pour sensibiliser toutes les parties intéressées - gouvernement, administration, entreprises - aux changements que cela implique, la Commission européenne en a dressé un catalogue dans un document transmis le 1er février 1991 aux ministres des Douze et au Parlement européen. Les autorités nationales doivent prendre deux types de mesures: d'une part réorganiser leurs services des douanes en développant la coopération avec les fonctionnaires des autres Etats membres - c'est le but du programme de formation et d'échange MATTHAEUS; d'autre part adapter les "lois européennes" au nouveau rôle des douanes, notamment par l'adoption d'un Code européen des douanes et par l'introduction de sanctions "européennes" pour les fraudeurs et autres contrevenants.

**S**ix villes d'Espagne et du Sud de la France (Barcelone, Palma de Majorque, Valence et Saragosse pour l'Espagne; Montpellier et Toulouse en France) ont créé le 21 janvier 1991 à Saragosse un réseau de coopération dénommé "C 6". Les six villes échangeront des informations et travailleront ensemble dans les domaines des transports, de l'environnement, de l'enseignement universitaire et du tourisme. Les six villes sont situées dans des régions qui abritent en tout plus de 16 millions d'habitants.

Le Parlement européen demande que les femmes aient le même accès que les hommes aux bénéfices du grand marché. Dans une résolution adoptée le 25 janvier 1991, les euro-députés réclament une politique coordonnée de la Communauté et de ses Etats membres à cet égard. Le Parlement demande à la Commission de faire l'inventaire des "mesures 1992" ayant un impact spécifique sur les femmes, de consacrer d'avantage d'argent au programme NOW, et de réserver aux femmes au moins la moitié des programmes de formation professionnelle aidés par le budget européen. La résolution invite également la Commission à effectuer une étude comparative des lois nationales ayant trait au mariage, au divorce, et à la famille en général afin d'envisager une certaine harmonisation.

Des mètres de pellicule d'hier et d'avant-hier vont trouver le chemin des écrans, petits et grands, dans toute l'Europe des Douze et même au-delà, grâce au programme MAP-TV (Mémoires-Archives-Programmes). Avec le label Eurêka Audiovisuel, attribué le 25 janvier 1991 et un soutien financier du programme communautaire MEDIA 92 (Mesures pour encourager le développement des industries audiovisuelles), MAP-TV va permettre l'exploitation des archives du cinéma et de la télévision à l'échelle européenne par le biais d'un "second marché", sans frontières des films.

L'association des juristes d'Angleterre et du Pays de Galles ("Law Society"), qui regroupe 56.000 avoués et conseillers juridiques, a ouvert un bureau à Bruxelles le 18 janvier 1991. L'association veut ainsi défendre les intérêts de ses membres

auprès de la Communauté européenne et aider ceux qui souhaitent travailler ou s'installer à Bruxelles. Au Royaume-Uni, la Law Society a fait établir une "liste des juristes 1992" qui comprend 750 cabinets britanniques capables de conseiller leurs clients sur des questions ayant trait au grand marché. La liste est disponible auprès de: The Law Society - 50 Chancery Lane - London WC2A 1SX. Téléphone: 071-320-56-73.

La région française d'Alsace, l'administration nationale française de l'aménagement du territoire (DATAR) et les Länder allemands de Bade-Wurtemberg et de Rhénanie-Palatinat ont inauguré le 10 janvier 1991 une "maison commune". Installée dans l'ancienne maison de la douane de Lauterbourg, dans le département français du Bas-Rhin, cette "maison" constitue un centre d'information et un lieu de rencontre permanent pour les responsables des régions participantes.

Des patrons de presse de plusieurs pays de la Communauté européenne (Royaume-Uni, Pays-Bas, Espagne, Italie, France, Belgique, Irlande et Luxembourg) ont créé à Amsterdam le 15 janvier 1991 un Conseil européen des éditeurs et propriétaires de journaux. Cette organisation vise à convaincre les instances de la Communauté européenne de l'intérêt de ne pas limiter la publicité dans le cadre des "lois européennes" d'harmonisation - notamment la publicité sur l'alcool et le tabac.

Pour faciliter l'accès des handicapés à un lieu de travail, la Commission européenne a proposé aux Douze le 6 février 1991 une loi rendant obligatoire l'existence d'un minimum de moyens de transport adaptés. Cette "loi" laisserait aux autorités nationales le choix de la solution technique à mettre en oeuvre: dispositif incorporé ou extérieur au véhicule en cause, ou aide personnelle.

Permettre aux consommateurs de connaître la composition des cosmétiques qu'ils achètent tout en leur offrant un choix plus vaste; faciliter la libre circulation de ces produits dans le grand marché; alléger les charges administratives des fabricants de parfums, savons, dentifrices et autres rouges à lèvres: voilà les trois objectifs d'une "loi européenne" proposée aux Douze par la Commission européenne le 6 février 1991. Cette "loi" modifierait la législation européenne existante.



Dans une résolution adoptée le 25 janvier 1991, les euro-députés proposent la mise sur pied d'un programme unique d'échanges et de coopération dans l'enseignement supérieur ; ce programme regrouperait, en les étendant, les programmes européens existants : ERASMUS (échanges d'étudiants et d'enseignements), COMETT (technologie), LINGUA (langue) et TEMPUS (échange avec l'Europe centrale et orientale). Le Parlement européen réclame également une meilleure répartition entre régions, couches sociales, femmes et hommes et types d'études parmi les participants. La résolution propose en outre la création d'une carte d'étudiant européenne, l'intégration du droit européen dans les études juridiques et l'offre d'un plus grand choix de langues dans l'enseignement supérieur.

## VU DE L'EXTERIEUR

### ADHESION PRIORITAIRE POUR L'AUTRICHE

Faire avancer notre demande d'adhésion reste notre première priorité" a déclaré le 10 janvier 1991 à Bruxelles l'ambassadeur d'Autriche auprès de la Communauté européenne Wolfgang Wolte. L'Autriche a en ce moment une autre tâche à remplir : durant le premier semestre 1991, elle préside l'Association Européenne de Libre-Echange (AELE), qui comprend également la Suisse, la Norvège, la Suède, la Finlande et l'Islande. A ce titre elle joue un rôle particulier dans les négociations visant à mettre sur pied un Espace économique européen (EEE) d'ici au 1er janvier 1993. L'EEE devrait permettre d'établir la libre circulation des personnes, des marchandises, des services et des capitaux dans un ensemble de 19 pays - Communauté + AELE. Pour M. Wolte, la préparation de l'EEE et la recherche de l'adhésion peuvent se faire parallèlement, car elle visent le même objectif. Vienne veut signer avec la Communauté le traité établissant l'EEE avant juin 1991 - une ambition partagée par la Commission européenne.

## PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES

### SERVICES EUROPEENS AUX PME EN 1991

A l'approche de 1993, le renforcement de la politique d'entreprise s'impose, en raison de la demande croissante pour les services offerts aux petites et moyennes entreprises. En moins d'un an, le réseau des Euro Info Centres (EIC), composé à l'origine de 39 centres, est passé à 195 centres et 16 antennes régionales. Ce réseau structuré couvre toutes les régions de la Communauté, y compris les régions les plus excentrées. En 1991, le projet EIC connaîtra rapidement un développement "qualitatif". L'accent sera mis sur la spécialisation de l'information distribuée afin d'accroître son efficacité. Les EIC seront de plus en plus appelés à distribuer des informations sélectionnées dans le cadre d'un dialogue actif tant avec la structure centrale de la Commission, à Bruxelles, qu'avec les entreprises elles-mêmes.

Le Business Cooperation Network (BC-NET) (réseau de coopération des entreprises), chargé de la promotion de la coopération inter-entreprises par l'intermédiaire de conseillers spécialisés, connaîtra une extension à l'intérieur de la Communauté et aussi à l'extérieur : pays de l'Association Européenne de Libre-Echange et pays de l'Europe centrale et orientale en priorité, puis l'Australie, le Canada, certains pays d'Amérique latine et du bassin méditerranéen. Le BC-NET verra également ses secteurs d'activité élargis - notamment vers la recherche-développement - et la qualité de son fonctionnement accrue.

Le Bureau de Rapprochement des Entreprises (BRE), sorte de boîte à lettres pour PME, va bientôt fonctionner plus rapidement. Il correspond à un besoin sur le créneau de la coopération transnationale non confidentielle. Au-déjà d'un réseau de correspondants, dans le cadre du BRE, les entreprises gardent la faculté de rechercher directement des possibilités de coopération avec d'autres entreprises. Quant à EURO-PARTENARIAT, ce programme de la Commission qui met en contact, pour

des actions de coopération entre entreprises, les régions à problèmes de la Communauté et les autres régions, il devrait comporter en 1991 deux actions au lieu d'une jusqu'à présent. La première aura lieu à Porto (Portugal) les 17 et 18 juin, la seconde pourrait avoir lieu à Leipzig, en Allemagne, en décembre. Les actions d'EUROPARTENARIAT 1992 pourraient intéresser la Grèce et éventuellement l'Italie du Sud.

Une nouvelle action "INTERPRISE" vise à encourager les initiatives de partenariat en Europe en associant notamment des régions économiquement complémentaires.

## CHOMAGE DANS LA COMMUNAUTE

Eurostat estime que le taux de chômage dans l'ensemble de la Communauté a été de 8,3 % en 1990 contre 8,9 % l'année précédente. Par rapport aux années 1984 à 1986 où il a atteint son maximum de 10,8 %, le taux de chômage a diminué de 23 %.

Cette baisse a été plus marquée pour les hommes (plus de 30 %) que pour les femmes (15 %), pour les jeunes (plus de 30 %) que pour les personnes âgées de 25 ans et plus (14 %).

## ACCES AUX MUSEES EN GRECE

La Commission européenne reproche à la Grèce de réserver aux seuls ressortissants grecs la possibilité d'entrer gratuitement dans les musées. En effet, les ressortissants de la CE sont, à l'exception de certaines catégories, obligés de payer un droit d'entrée.

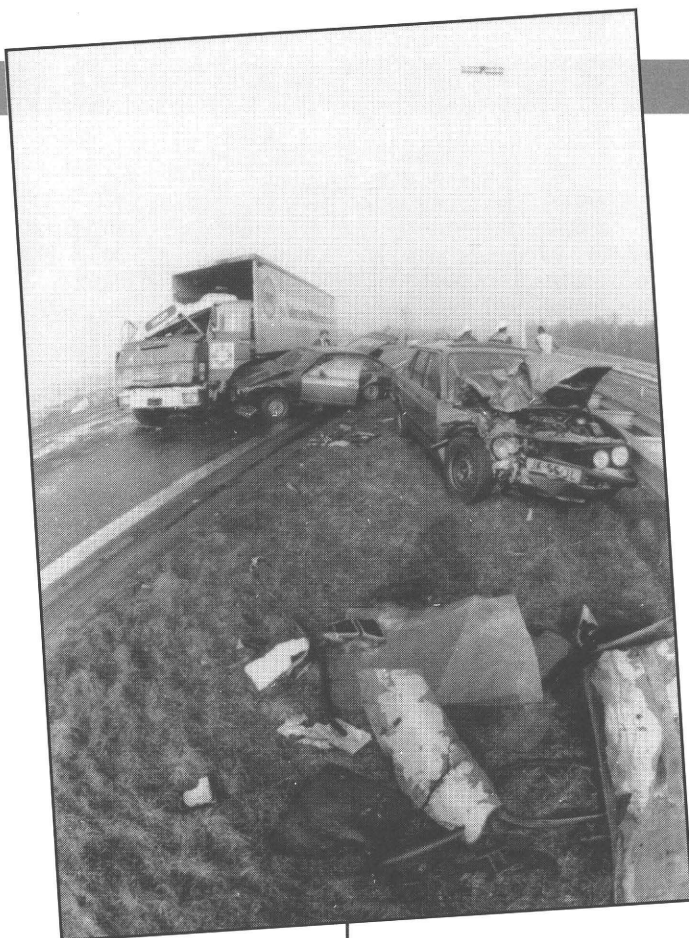
Pour la Commission le droit d'accéder gratuitement aux musées fait partie de la libre circulation des personnes. Tout travailleur qui possède la nationalité d'un Etat membre et qui réside en Grèce, doit y jouir de tous les avantages sociaux accordés aux "nationaux".

## FUTURS MANAGERS EUROPEENS AU JAPON

La Commission a annoncé l'ouverture de la procédure de recrutement des candidats pour le 12ème programme de formation de jeunes cadres de la Communauté européenne ETP (Executive Training Programme).

Son objectif est de constituer une équipe de jeunes cadres, hommes et femmes, connaissant le Japon, sa langue, sa culture et particulièrement les milieux d'affaires.

Pour plus de renseignements : M. F. van Marsenille, PA Consulting Group, Avenue Louise 390, 1050 Bruxelles.



## LA ROUTE TUE

*Chaque année, les accidents de la route sont à l'origine d'environ 50.000 morts et de plus d'un million et demi de blessés sur les routes de la Communauté. Leur coût économique est également considérable. Il peut être évalué, pour la Communauté, à environ 70 milliards d'Ecus chaque année.*

Sur le plan communautaire les principales interventions en matière de sécurité routière ont concerné : l'harmonisation des normes de construction, les rainures de pneus des voitures particulières, le contrôle périodique des véhicules d'un poids supérieur à 3,5 tonnes et le permis de conduire communautaire.

Par ailleurs, un certain nombre de propositions - limitations de vitesse pour les véhicules lourds, taux maximal d'alcoolémie, port obligatoire de la ceinture de sécurité et dispositifs de retenus, développement de l'harmonisation relatif au permis de conduire, création d'un Comité pour définir les critères communs pour le contrôle périodique, élargissement du contrôle périodique aux voitures particulières - sont

actuellement sur la table du Conseil et pour certaines d'entre elles en cours de discussion (permis de conduire, contrôle technique).

En partant de cette analyse, un rapport d'experts énumère plus de soixante mesures techniques dans des domaines très divers.

Ces mesures, dont l'efficacité seraient susceptibles de réduire le nombre et la gravité des accidents ne sont appliquées que d'une manière partielle et variable selon les Etats membres qui agissent de façon isolée. Aucune concertation d'ensemble n'existe actuellement dans ce domaine.

Les marges de progrès sont donc considérables et le rapport suggère qu'une action commune volontariste et déterminée pourrait contribuer à réduire fortement le nombre des victimes.

Celle-ci pourrait revêtir deux modalités principales :

- d'une part la poursuite des initiatives communautaires visant le rapprochement des législations, qui reste indispensable.

- d'autre part le développement de modalités d'action d'un type nouveau, cherchant plus à aider et à convaincre qu'à imposer, dans la mesure où tout ne pourra être réglé par la voie de directives, car de multiples décisions resteront

du ressort des Etats et de leurs collectivités locales.

## Modalités nouvelles d'interventions

Le rapport analyse trois types de besoins qui ne sont pas couverts à l'heure actuelle :

- Mettre en commun l'expérience très riche des différents pays de la Communauté, par un processus d'échanges permanent d'informations et faire réaliser des études et recherches.

- Elaborer progressivement sur cette base des documents de référence donnant lieu à la publication de guides destinés à proposer des solutions que les différents pays pourraient ensuite adopter :

- l'organisation de la lutte contre l'insécurité routière ;
- le comportement des usagers : formation, information législative et réglementation, contrôles et sanctions ;

- le réseau routier : normes de planification, d'aménagement, de signalisation et d'entretien ;

- le véhicule, pour ce qui n'est pas du ressort de directives communautaires ;

- les secours aux blessés ...

Dans le cadre de ce processus seraient notamment élaborés les éléments d'un "Code de la route Européen".

- Jouer auprès des instances nationales, communautaires et internationales un rôle d'animation de la lutte contre les accidents de la route.

Pour remplir ces trois missions, le rapport propose comme solution la création d'un organisme permanent, indépendant de la Commission et à l'échelle des 12 Etats membres.

En effet, il n'existe à l'heure actuelle aucun organisme qui soit consacré, au niveau de la Communauté, à la lutte contre les accidents de la route, malgré leur extrême importance humaine et économique. Et l'expérience des pays où ont été créés des organismes permanents dotés de responsabilités motivés a montré que la sécurité routière y avait considérablement gagné.

# AU JOUR LE JOUR

■ 4 février

**PAC** - Premier débat de fond sur la réforme de la Politique agricole commune (PAC) les ministres de l'Agriculture des Douze.

**Marée noire** - Une équipe de la "Task force" communautaire spécialisée dans la lutte anti-pollution et la coopération internationale est envoyée dans le Golfe.

■ 6 février

**Cosmétiques** - La Commission donne en partie satisfaction aux auteurs de la campagne internationale contre l'expérimentation animale dans le domaine des cosmétiques. La Commission propose au Conseil une révision radicale de la législation CEE sur les cosmétiques.

■ 8 février

**Femmes** - La Cour de justice européenne a rendu un arrêt indiquant qu'un juge national peut directement écarter, dans une convention collective, une disposition discriminatoire à l'encontre des femmes.

■ 11 février

**Flandres** - La Belgique se dote d'un centre d'études pour l'application du droit communau-

taire en matière pénale et financière.

■ 12 février

**Energie** - Approbation du projet de "Charte européenne de l'énergie" par la Commission européenne.

■ 13 février

**Fiscalité** - La Commission propose que le taux/objectif pour le droit d'accise sur l'essence et la fourchette des taux pour le gazoil soient établis à un niveau élevé pour tenir compte de toutes les politiques communautaires, en premier lieu celle de l'environnement et celle des transports.

**CIG** - La Belgique propose à la Conférence intergouvernementale sur l'Union politique (CIG) qu'une politique industrielle soit l'indispensable complément d'une politique économique et monétaire commune ainsi que d'une politique communautaire de recherche.

■ 14 février

**Transport** - Le Commissaire K. Van Miert et le Vice-Président de la Commission L. Brittan se concertent pour élaborer un programme permettant aux compagnies aériennes de faire face aux conséquences de la crise dans le Golfe.

**Régimes d'aides** - La Belgique accepte la proposition de la Commission d'abolir le régime général d'aides aux investissements prévu par la loi d'expansion économique de 1959 qui s'effectuera de manière progressive d'ici le 31 juillet 1991.

■ 18 février

**Diplomatie** - La Troïka communautaire - Jacques Poos, Gianni De Michelis, Hans van den Broeck - évoque à Moscou avec le Président Gorbatchev les divers développements de la crise du Golfe.

■ 21 février

**Sièges** - Le ministre des Affaires étrangères M. Eyskens prend ses distances par rapport à la décision prise à Luxembourg visant à faire dépendre la présence du Conseil à des sessions extraordinaires du PE d'un accord préalable et unanime des Etats membres.

■ 24 février

**Golfe** - Les troupes alliées entament les opérations militaires terrestres et entrent au Koweït.

■ 1 mars

**Golfe** - La Communauté et ses Etats membres se félicitent de la suspension des opérations militaires dans le Golfe et de la libération du Koweït.

■ 4 mars

**Koweït** - Le Conseil décide de mettre fin à l'embargo commercial à l'égard du Koweït.

■ 6 mars

**CECA** - La Commission européenne se prononce pour le maintien du traité CECA (Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier) et son expiration "naturelle" en 2002.

## PUBLICATIONS

Les publications suivantes sont disponibles auprès du Bureau en Belgique de la Commission des Communautés européennes, 99, rue Joseph II, 1040 Bruxelles, ou à l'adresse indiquée.

**Prêts CECA au Logement Social** - Présentation du bilan des prêts CECA à l'occasion du 200.000ème logement cofinancé par un prêt de la Communauté européenne du Charbon et de l'Acier. Commission des Communautés européennes, Direction générale V Emploi, relations industrielles et affaires sociales, 200, rue de la Loi, B-1049 Bruxelles.

**Affaires monétaires européennes** - Présentation de diverses opinions dont celles de Jacques de Larosière (Gouverneur de la Banque de France), Fernand Herman (Député européen), Pierre Jaillot (expert à la CE), Hervé Carré (Chef d'unité), etc. Ecu, n°14 - 1991/1, Editions ECU Activities, Clos manuel 3, 1150 Bruxelles.

## LES BASES DE DONNEES EUROPEENNES

L'Europe des Douze représente un formidable réseau de collecte, d'échange et de diffusion d'informations. Afin de présenter cette gigantesque "bibliothèque informatisée", la Commission a publié un répertoire des trente trois bases de données qu'elle a produites. L'occasion pour nous de dresser un bref portrait de chacune d'elles.

### Documentation

Le "fichier" de la bibliothèque centrale de la Commission se nomme "ECLAS" et contient les références des 90.000 documents disponibles. Il s'accroît chaque année de quelque 7.000 ouvrages. Le système "SCAD" reprend les données bibliographiques des principaux actes communautaires, publications officielles et documents institutionnelles des C.E. Quant aux thèses et recherches uni-

versitaires sur l'intégration européenne, elles sont centralisées par "EURISTOTE" et proviennent des universités du monde entier. Ce réseau d'information inter-universitaire recense également les professeurs et les chercheurs spécialisés en matière européenne ainsi que les adresses des universités. "EURODICAUTOM" est le dictionnaire multilingue et automatisé de l'Europe qui offre aux traducteurs, rédacteurs ou chercheurs, un vaste ensemble de termes techniques et d'abréviations dans les neuf langues de la Communauté. "INFOMARK" fournit des données sur le marché de l'information et des nouvelles technologies. L'achèvement du marché intérieur à lui aussi, sa base de données, "INFO 92", qui résume les actes du Conseil et les travaux préparatoires. Quant à "RAPID", il vise à four-

nir un accès rapide aux documents de presse et d'information du service du porte-parole de la Commission des CE. Les nombreuses bases de données (et leurs producteurs) présentent un réseau tellement complexe qu'il est nécessaire de les répertorier et d'en expliquer le fonctionnement... au moyen d'autres bases de données! "DIANEGUIDE", "BROKERSGUIDE", "SABINE", "THESAURUSGUIDE" et "CCL-TRAIN" font partie de ces databases de "deuxième génération".

### Science

"EABS" est une base de données qui reprend les références des résultats de programmes de recherche scientifique et technique des Communautés européennes. Les produits chimiques susceptibles de réagir avec l'environnement sont ras-

semblés par "ECDIN" qui permet une meilleure information sur les effets nocifs de plusieurs centaines de milliers de substances. En matière d'environnement, "ENREP" répertorie les projets de recherche dans les douze pays de la Communauté.

### Technologie

La base de données contenant les projets de recherche en biotechnologie financés par les organismes publics dans les Etats membres s'appelle "BIOREP". "SESAME" contient des descriptions de projets de recherche et développement, de démonstration et de technologie développés dans le cadre de programmes communautaires, tandis que "TECNET" recueille les projets de EUROTECNET, encourageant les nouvelles technologies de l'in-



Les Européens ne peuvent réaliser toutes les possibilités que la nature et l'histoire ont mises en eux que s'ils vivent au rythme de leur temps.

## INFORMATION POUR MANAGERS

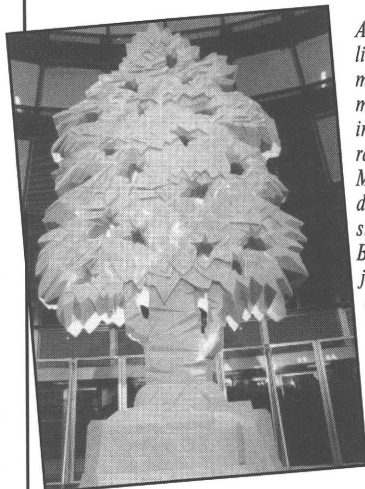
L'université d'Anvers (R.U.C.A. - prof. F. Broeckx) organise le 31 mai prochain, à l'hôtel Président (Bruxelles), une journée d'information destinée aux managers au sujet de l'ISDN (Interpreted Services Digital Network).

Système de communication du futur, l'ISDN offrira un réseau public pour la voix, le texte et l'image.

Pour plus de renseignements : 03/252.16.54.



Au cours de lunch-débat qui s'est déroulé le mardi 9 février au Bureau en Belgique de la CE à l'initiative de la Maison de l'Europe à Bruxelles, MM. Yves Lejeune, Professeur à l'U.C.L. et M. Joseph Van Ginderachter, Conseiller Spécial auprès du Ministre-Président de l'Exécutif flamand ont abordé le thème de "L'Europe et les régions".



A l'issue de la Présidence italienne du Conseil, le gouvernement italien a offert à la Commission une sculpture de marbre intitulée "L'arbre de l'espérance", oeuvre de l'artiste italien Mario Rossello. Elle a été placée devant le siège de la Commission (entrée "Charlemagne" du Berlaymont) et inaugurée le 22 janvier 1991 par le Président Jacques Delors et le Président du Conseil des ministres de la République italienne, Giulio Andreotti.

## LES DOUZE RACONTES AUX 12 ANS

Vous êtes enseignants et vous désirez sensibiliser vos élèves à l'idée européenne ?

Une brochure de travail, "Découvre l'Europe", conçue et destinée aux élèves de la 6ème année de l'enseignement fondamental est à votre disposition, gratuitement et après demande écrite, au Bureau en Belgique de la Commission (rue Joseph II, 99 - 1040 Bruxelles).

D'ici peu les enseignants recevront par voie de circulaire toutes les informations leur permettant de passer une commande.

Ce projet est le fruit d'une collaboration entre le Bureau en Belgique de la Commission européenne, le Secrétariat d'Etat à l'Europe 1992 et le Ministre de l'Enseignement pour la Communauté française.

## AGENDA

16.04 - "Ministerie van Binnenlandse Zaken en Openbaar Ambt" (Brussel);

17.04 - Institut St-Joseph d'enseignement technique (Bruxelles);

23.04 - "Ministerie van Binnenlandse Zaken en Openbaar Ambt" (Brussel);

"Onze-Lieve-Vrouwinstituut (Sint-Genesius Rode);

26.04 - Collège Saint Remacle (Stavelot);

30.04 - Sint Jozefsinstituut (Zolder);

03.05 - Athénée Royal Jean Absil (Bruxelles);

08.05 - Gemeentebestuur van Genk;

14.05 - Probus Tercoigne (Bruxelles);

24.05 - "Instituut voor Arbeidsrecht, Katholieke Universiteit Leuven.

EURinfo est édité par le Bureau en Belgique.

Commission des Communautés européennes.  
rue Joseph II 73  
1040 Bruxelles,  
tél. : (02) 23538 44

Conception graphique : Filigrane

Crédits Photos

CE : p. 1, 12

Photo News : p. 2, 3, 5, 10

Carpres : p. 4

T. Dauwe : p. 12

formation et la formation professionnelle. Par le biais de "EUROCONTACT" la Commission permet aux organisations européennes de trouver des associés avec lesquels elles pourraient participer à ses divers programmes de recherche. Le programme ESPRIT a créé deux databases afin de répertorier ses activités (ESPRIT) et de développer les échanges de renseignements dans le domaine des technologies de l'information ("IES-DC"). Finalement, "DOMIS" est un annuaire des sources d'informations sur les matériaux actuellement disponibles en Europe.

**Droit**  
On retrouve de nombreuses informations juridiques dans des bases de données plus générales déjà citées. Il existe cependant un système spécialisé, "CELEX", qui rassemble les données du droit commu-

nautaire. En janvier 1990, il contenait quelque 127.424 volumes.

**Economie**  
Rassemblant près de 4.500.000 données, "COMEXT" est l'impressionnante base de données statistique de commerce extérieur de la Communauté avec quelque 20 pays non membres de la CEE et du commerce entre les Douze. Constituée par environ un million de séries chronologiques, "CRO-NOS" présente des statistiques macro-économiques de la CE couvrant tous les aspects de la vie économique et sociale des Douze. Les statistiques régionales sont disponibles grâce à "REGIO". Les initiatives locales d'emploi en Europe sont reprises systématiquement par "ELISE", tandis que "MISEP" recense des informations concernant les diverses politiques de l'emploi et de lutte contre le chômage dans la CE.

Les projets de développement de la CE sont repris par "PABLI". La Commission a également mis au point une base de données, "TED", qui répertorie tous les appels d'offres pour l'octroi de contrats de marchés publics et de fournitures. D'autre part, les tableaux entrées-sorties des comptabilités nationales sont disponibles grâce à "TES".

**Agriculture**  
"AGREP" est une base de données qui contient les titres des projets de recherche menés dans le domaine de l'agriculture (agriculture, sylviculture, pêche et alimentation) sous l'autorité des Etats membres et faisant l'objet d'un financement public. "FSSRS" présente des enquêtes sur la structure des exploitations agricoles communautaires. La diffusion de ces trente trois bases, qui couvrent la plupart des domaines d'action com-

munitaire se fait par deux voies :

- les serveurs/distributeurs commerciaux dans la Communauté et ailleurs,
- les serveurs de la Commission : EUROBASES et ECHO. Le "Répertoire des bases de données" indique, pour chaque database, les moyens d'accès à l'information et si le service est payant. Les langues utilisées, les périodes couvertes, le volume et le rythme de mise à jour des databases est également précisé. En Belgique, outre à la Commission des Communautés européennes elle-même, il est possible de consulter certaines bases de données au CREDOC (34, rue de la Montagne, 1000 Bruxelles).

Pour plus d'informations :  
OPOCE - EUR-OP,  
2 rue Mercier,  
L-2985 Luxembourg.